



## SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/20

Date de la convocation :	19/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	27/05/2026	Membres votants :	20
Date d'affichage :	03/06/2026	Nombre de pouvoir :	0
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

#### Objet : Validation du règlement intérieur du SMCOM

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

#### Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOUHIN Guillaume, M. COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. NICOD Pierre, M. SAULNIER Marc, M. ROGNON Vincent, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis.

#### Excusé :

M. VIENNET Benoît.

#### Absents : Néant

#### Membres ayant donné pouvoir : Néant

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

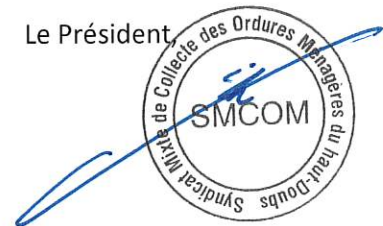
Le Président donne lecture aux membres du Conseil Syndical du règlement intérieur régissant le fonctionnement du SMCOM qui comporte 5 parties :

- 1- Réunions du Conseil Syndical
- 2- Bureau et Commissions
- 3- Tenue des séances du Conseil Syndical
- 4- Procès-verbaux, compte-rendu et délibérations
- 5- Dispositions diverses

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité ce règlement intérieur de fonctionnement du SMCOM et autorisent le Président à le signer et à l'appliquer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président



Claude COURVOISIER

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_20_D
Date de la décision:	2026-05-27 00:00:00+02
Objet:	Validation du règlement intérieur du SMCOM
Classification matières/sous-matières:	5.2.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260527-2026_20_D-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 025-252507124-20260527-2026_20_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	1035
nom original: 2026-20.pdf	application/pdf	299329
nom de métier: 99_DE-025-252507124-20260527-2026_20_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	299329
nom original: SMCOM Règlement intérieur 2026.pdf	application/pdf	161505
nom de métier: 99_DE-025-252507124-20260527-2026_20_D-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	161505

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2026 à 11h07min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2026 à 11h10min06s	l'enveloppe 1369962 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juin 2026 à 11h15min32s	
Acquittement reçu	2 juin 2026 à 11h20min16s	Reçu par le miat le 2026-06-02



## SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**N° 2026/21**

Date de la convocation :	19/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	27/05/2026	Membres votants :	20
Date d'affichage :	03/06/2026	Nombre de pouvoir :	0
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

#### **Objet : Installation des commissions**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

#### **Présents :**

Mme BERTIN Valérie, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOUHIN Guillaume, M. COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. NICOD Pierre, M. SAULNIER Marc, M. ROGNON Vincent, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis.

#### **Excusé :**

M. VIENNET Benoît.

#### **Absents :** Néant

#### **Membres ayant donné pouvoir :** Néant

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Le Président rappelle à l'assemblée que trois Commissions ont été proposées lors de la séance d'installation du SMCOM, à savoir :

- Commission « Administration, Finances et Personnel » présidée par Mme Monique BRULPORT
- Commission « Déchèteries » présidée par M. Fabien HENRIET
- Commission « Collectes » présidée par M. Aurélien DORNIER

Conformément aux dispositions énoncées par le règlement intérieur, les commissions sont composées du Président, d'un vice-Président et d'au minimum 5 membres, sans toutefois qu'une commission ne soit composée du tiers au plus de ses membres par des délégués provenant d'un même membre (adhérent) constituant le Syndicat. Chaque membre du conseil Syndical est membre d'au moins une commission permanente.

Le Président propose donc d'installer ces commissions syndicales et demande à chacun des membres de s'inscrire dans une ou plusieurs commissions. Le Président précise également que les membres titulaires qui n'étaient pas présents et les suppléants peuvent également intégrer ces commissions syndicales.

Il est proposé au Conseil Syndical :

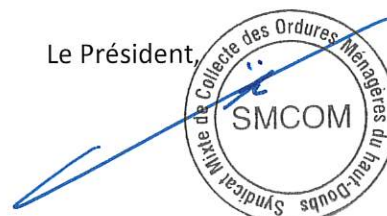
- De constituer les commissions selon la composition suivante :

<b>Commission administration, finances et personnel</b>	<b>Commission Collectes</b>	<b>Commission Déchèteries</b>
<i>M. Claude COURVOISIER</i>	<i>M. Claude COURVOISIER</i>	<i>M. Claude COURVOISIER</i>
<i>Mme Monique BRULPORT</i>	<i>M. Aurélien DORNIER</i>	<i>M. Fabien HENRIET</i>
Mme Marie-France DUBREZ	Mme Valérie BERTIN	M. Frédéric LAITHIER
Mme Pascale FUMEY	M. Guillaume BOUHIN	M. Fabian MINARY
Mme Marion MYOTTE-DUQUET	M. Patrick DUFAU	M. Vincent ROGNON
M. Jean-Michel BAUD	M. Louis GIROD	M. Marc SAULNIER
M. Stéphane LAMBERT	M. Stéphane LAMBERT	M. Bruno TROUTTET
	M. Pierre NICOD	M. Denis VALLET
		M. Benoît VIENNET

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, acceptent cette proposition

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Claude COURVOISIER

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SMCOM Haut Doubs**

**Utilisateur : MEUTERLOZ**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_21_D
Date de la décision:	2026-05-27 00:00:00+02
Objet:	Installation des commissions
Classification matières/sous-matières:	5.2.2
Identifiant unique:	025-252507124-20260527-2026_21_D-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260527-2026_21_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	895
<i>nom original:</i> 2026-21.pdf	application/pdf	504227
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260527-2026_21_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	504227

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2026 à 11h13min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2026 à 11h15min10s	l'enveloppe 1369975 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juin 2026 à 11h20min37s	
Acquittement reçu	2 juin 2026 à 11h25min56s	Reçu par le miat le 2026-06-02



## SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

#### N° 2026/22

Date de la convocation :	19/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	27/05/2026	Membres votants :	20
Date d'affichage :	03/06/2026	Nombre de pouvoir :	0
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

#### Objet : Avenant n°2 marchés de collectes Groupement de commande

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

#### Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOUHIN Guillaume, M. COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. NICOD Pierre, M. SAULNIER Marc, M. ROGNON Vincent, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis.

#### Excusé :

M. VIENNET Benoît.

#### Absents : Néant

#### Membres ayant donné pouvoir : Néant

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le marché de collecte en groupement de commande, pour la partie collecte, a été attribué le 20 février 2025 comme suit :

Durée : 5 ans, renouvelable pour 2 périodes de 1 an, soit 7 ans au maximum

Lot 1 : collecte des OM ET RSHV : COVERED

- Offre variantée
- PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 1 OBLIGATOIRE : COLLECTE DES OMR ET DES RSHV DU CAMP MILITAIRE DE VALDAHON
- PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 2 OBLIGATOIRE : COLLECTE DES OMR EN C 0.25 POUR LES ECARTS DE LA CCPHD
- PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 3 - NON OBLIGATOIRE : GESTION DES APPELS ET FACTURATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPHD.

pour un montant de 29 990 666.68€/HT pour une durée de 7 ans.

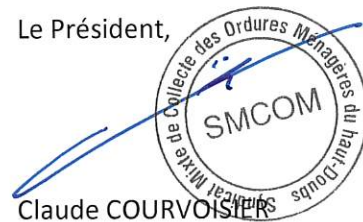
Secteurs concernés : CCPHD (Communauté de Communes Portes du Haut-Doubs), CCPR (Communauté de Communes du Plateau du Russey), CCPSB (Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe), CCVM (Communauté de Communes Val de Morteau), CCLMHD (Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs) et SMCOM (Syndicat Mixte de la Collecte des Ordures Ménagères)

Le Président fait savoir que l'indice 1870 carburant, inséré dans ce marché pour procéder aux révisions de prix, a été supprimé Il convient donc de le remplacer par un nouvel indice : 07221FM-Gazoil à partir du 01/04/2026.

Ces précisions entendues les membres du Conseil Syndical approuvent cet avenant et autorisent le Président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Claude COURVOISIER

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SMCOM Haut Doubs**

**Utilisateur : MEUTERLOZ**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_22_D
Date de la décision:	2026-05-27 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°2 Marchés de collectes groupement de commande
Classification matières/sous-matières:	1.1.2
Identifiant unique:	025-252507124-20260527-2026_22_D-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260527-2026_22_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	922
<i>nom original:</i> 2026-22.pdf	application/pdf	416493
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260527-2026_22_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	416493

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2026 à 11h29min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2026 à 11h30min03s	l'enveloppe 1369987 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juin 2026 à 11h35min10s	l'enveloppe 1369987 passe en transmis
Acquittement reçu	2 juin 2026 à 11h40min06s	Reçu par le miat le 2026-06-02